


 <p>Université du Québec à Trois-Rivières</p>	<h2 style="margin: 0;">Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles</h2>	<p>N° PON : PON-SST-HYG-002 N° de version : 02</p>
<p>Programme attaché: Gestion de l'amiante à l'UQTR</p>		<p>Départements et services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de l'équipement - Service des technologies de l'information - Sous-Traitance

Travaux visés	<p>Tous travaux visés par l'article 3.23.2 du CSTC soient :</p> <p>a) L'installation, la manipulation ou l'enlèvement d'articles manufacturés contenant de l'amiante, pourvu qu'ils soient et demeurent dans un état non friable, tel:</p> <ul style="list-style-type: none"> i. Un carreau en vinyle; ii. Un carreau d'isolation acoustique; iii. Une garniture d'étanchéité; iv. Un joint d'étanchéité; v. Un produit en amiante-ciment; <p>b) Le sciage, le découpage, le profilage, le perçage d'un article visé au sous-paragraphe a) du présent paragraphe avec des outils manuels ou des outils à moteur équipés d'un système d'aspiration muni d'un filtre à haute efficacité qui recouvre entièrement la zone de travail;</p>
Risques potentiels :	<ul style="list-style-type: none"> - Atteinte aux voies respiratoires par des poussières volatiles
Équipement de protection individuel (ÉPI)	<ul style="list-style-type: none"> - Amiante friable = Obligatoire:  Cartouches P-100
Équipement et matériel minimalement requis :	<ul style="list-style-type: none"> - Registre d'amiante - Système d'aspiration muni d'un filtre à haute capacité (HEPA) - Équipement de captation à la source (branché sur le système d'aspiration)
Formations requises :	<ul style="list-style-type: none"> - Formation théorique Amiante - Formation sur la protection respiratoire et essai d'ajustement - Formation pratique Amiante
Ressources complémentaires:	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet Santé et sécurité au travail de l'UQTR- Section Amiante - Programme de gestion de l'amiante de l'UQTR - Programme de protection respiratoire de l'UQTR

1. Description de la procédure

	<p>Les consignes et procédures de sécurité en vigueur à l'UQTR doivent obligatoirement être respectées par toute personne au moment de l'intervention</p>
<h3 style="margin: 0;">Étape 1</h3>	
<p>1. Préparation.</p> <p>1.1. Le registre de caractérisation de l'amiante doit obligatoirement être consulté par les personnes impliqués dans le travail à effectuer afin de déterminer ensemble si l'emplacement où s'effectueront les travaux contient de l'amiante. Il faut ici cibler si les matériaux qui seront modifiés peuvent contenir de l'amiante. Les travaux pourraient être considérés comme à risque faible</p>	

Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

si les matériaux dans lesquels seront effectués les travaux :

- 1.1.1. Ne sont pas friables (il ne doit pas y avoir de mesures correctives dans la colonne commentaire du matériau ciblé).
- 1.1.2. Contiennent de l'amiante.
- 1.2. Vous devez aussi partager ensemble (superviseur et employé) toutes les informations disponibles sur les événements qui sont survenus depuis la dernière caractérisation et qui pourrait influencer l'état des lieux de travail avant de passer à l'étape 2. Par exemple, un dégât d'eau ayant pu altérer la friabilité des matériaux comme de la pâte cimentaire contenant de l'amiante. Le logiciel de gestion des bons de travail peut être une source d'information importante sur ce qui s'est produit à l'endroit des travaux

La dernière version du registre est située à l'emplacement suivant sur le réseau interne de l'université:

<P:\construction\UQTR CAMPUS\Caractérisation amiante\Rapports\Inspection Déc. 2018>

⚠ ATTENTION : la caractérisation décrit la situation qui prévalait au moment précis de la collecte de données. Elle n'est pas garante d'une évolution voire d'une dégradation des matériaux depuis la dernière mise à jour du registre. Seule la vérification des lieux confirmera l'état des matériaux.

Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

⚠ ATTENTION : l'objectif de cette étape est de bien planifier la suivante. L'inspection de l'état des matériaux contenant de l'amiante est obligatoire avant la réalisation de tout travail qui doit être effectué et ce même si le registre ne mentionne pas de friabilité de ces matériaux.

Étape 2

2. Constat de l'état des lieux de travail.

- 2.1. Avec les renseignements acquis du registre d'amiante, le travailleur doit constater l'état des matériaux avec lesquels il travaillera.
- 2.2. Puisque cette procédure adresse les travaux dans des lieux communs (couloirs, classes bureaux, etc.) et qu'il n'y a pas de matériaux friables visibles (voir votre manuel de formation), lors de cette inspection, vous n'avez pas besoin de masque. En cas de doute sur la friabilité des matériaux que vous allez inspecter et selon les informations que vous avez, veuillez mettre votre demi-masque réutilisable qui vous a été donné lors de votre test d'ajustement et y ajouter les cartouches P-100. Effectuez une vérification d'étanchéité avant d'aller sur les lieux (Images #1).
- 2.3. **Il est très important que les matériaux inspectés qui ont été confirmés avec amiante ne soient pas dans un état friable. Si vous trouvez des matériaux dans un état friable, rapportez l'information à votre superviseur et référez-vous à la procédure de travaux à risque modéré.**
- 2.4. À la suite de votre inspection des lieux, si vous avez utilisé votre demi-masque, veuillez le nettoyer et le ranger selon ce que vous avez appris lors de votre formation sur la protection respiratoire.
- 2.5. Jetez les filtres si vous avez été exposés à de la poussière apparente à de l'amiante.



Images #1

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

Étape 3

⚠ ATTENTION : Dans les matériaux contenant de l'amiante non friables, les outils manuels devraient être priorisés sur les outils électriques afin de limiter au maximum les possibilités de rendre l'amiante volatile.

3. **Les travaux.** (Par exemple lorsque du gypse est percé alors qu'il contient de l'amiante non friable).

3.1. **La préparation :**

3.1.1. Le travailleur doit commencer par déterminer quels outils seront les plus appropriés pour effectuer les travaux. La sélection de vos outils guidera le reste des mesures à mettre en place. N'oubliez pas que vos outils doivent être en bon état, et vous devez les amener sur les lieux des travaux.

3.1.2. Peu importe les outils que vous utiliserez, vous devez avoir avec vous un aspirateur muni d'un filtre HEPA afin de nettoyer votre zone de travail au fur et à mesure des travaux. (Images #2)

3.1.3. Délimitez une zone de travail soit avec des cônes ou avec des banderoles rouges afin que personne n'interfère dans vos travaux. Si vous êtes dans un local qui peut être fermé, fermez la porte. Ce type de travaux doit s'effectuer en l'absence de l'occupant.

3.1.4. Affichez une pancarte « Poussières volatiles » à l'entrée du local ou de la zone délimitée. (Image #3)

3.1.5. Assurez-vous d'avoir mis en place l'éclairage suffisant pour bien voir ce que vous ferez dans la zone de travail. (Image #4)

3.1.6. Vous devez avoir avec vous des sacs pouvant recueillir les débris de vos travaux.

3.1.7. Vous devez avoir un encapsulant afin de ne pas laisser les matériaux dans un état friable après vos travaux. (Image #5)

3.2. **L'exécution :**

3.2.1. Avant de débiter les travaux, vous devez mettre votre demi-masque réutilisable qui vous a été donné lors de votre test d'ajustement et y ajouter les filtres P-100. Une vérification d'étanchéité (Étape 2-Image #1)



Images #2



Image #3



Images #4

Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

doit être effectuée avant de passer à la prochaine étape.

3.2.2. Si vous utilisez des **outils manuels** (p. ex : Images #6) la quantité de poussière volatile sera moindre que celle créée par des outils électriques. Assurez-vous de ramasser les débris au fur et à mesure de vos travaux avec l'aspirateur muni d'un filtre HEPA.

3.2.3. Si vous utilisez des **outils électriques**, connectez le dispositif d'aspiration à la source que vous avez sélectionnée à l'aspirateur puis installez-le soit directement au mur ou sur votre outil (Image #7). L'aspiration doit être démarrée avant de débiter les travaux.

3.2.4. Lorsque vous terminez les travaux dans les matériaux contenant de l'amiante, vous devez veiller à ce qu'ils ne restent pas friables. L'utilisation de l'encapsulant (image #5) est donc obligatoire sur les matériaux qui resteront en place afin d'éviter leur possible dégradation dans un état friable. Les matériaux extraits pendant les travaux doivent être disposés selon la procédure d'élimination des déchets d'amiante

3.2.5. Une fois que les travaux sont exécutés, vous devez nettoyer les lieux de toutes poussières ou résidus pouvant contenir de l'amiante. Vous pouvez utiliser l'aspirateur muni d'un filtre HEPA ou des linges humides que vous devez jeter dans le sac d'amiante.

3.2.6. Nettoyez et rangez votre matériel de façon sécuritaire pour qu'il ne puisse créer une source de risque pour une autre personne. Ceci comprend aussi le nettoyage de vos mains, gants, bottes ou toute place où de la poussière d'amiante a pu se déposer.

3.2.7. Seulement, lorsque tout le nettoyage est terminé et que les travaux sont effectués, vous pourrez enlever votre masque réutilisable.

3.2.8. Jetez les filtres de votre masque dans le sac de déchets d'amiante.

3.2.9. Nettoyez et rangez votre masque réutilisable.




Image #5



Images #6




Images #7

 <p>UQTR Université du Québec à Trois-Rivières</p>	<h2>Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles</h2>	<p>N° PON : PON-SST-HYG-002 N° de version : 02</p>
<p>Programme attaché: Gestion de l’amiante à l’UQTR</p>		<p>Départements et services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de l’équipement - Service des technologies de l’information - Sous-Traitance

<p>3.2.10. Disposez du sac contenant les résidus d’amiante selon la procédure d’élimination des déchets d’amiante.</p> <p>3.2.11. Rapportez à votre superviseur que les travaux sont terminés.</p>	
--	--

2. Disposition des déchets et matières dangereuses

Tous les déchets créés par cette procédure doivent être disposés selon la procédure d’élimination des déchets d’amiante.

 Université du Québec à Trois-Rivières	<h2 style="margin: 0;">Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles</h2>	N° PON : PON-SST-HYG-002 N° de version : 02
Programme attaché: Gestion de l'amiante à l'UQTR		Départements et services: <ul style="list-style-type: none"> - Service de l'équipement - Service des technologies de l'information - Sous-Traitance

3. Liste de contrôle de la procédure :

La grille ci-dessous est un aide-mémoire concernant les étapes à suivre lors de la réalisation de travaux d'amiante à faible risque

#	Description	Non	Oui	Notes
1	Préparation (consultation du registre)			
1.1	Est-ce que le matériel sur lequel seront effectués les travaux contient de l'amiante? Vérification du registre et des bons de travail antérieur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étape essentielle pour continuer vos travaux
1.1.1	Est-ce qu'il y a une action écrite dans la section « commentaire » du registre?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, il y a probablement de l'amiante friable : passez à la procédure de travaux à risque modéré.
2	Inspection			
2.2	Est-ce que le matériel (mur, plafond non suspendu, plancher) dans lequel vous voulez faire des travaux est dans un état visiblement friable?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, passez à la procédure de travaux à risque modéré.
2.1.4	Si j'ai utilisé mon demi-masque réutilisable, est-ce que mon test d'étanchéité a révélé une fuite de mon masque?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enlever le masque, inspecter et remettre. Si le test n'est toujours pas concluant, consultez votre superviseur
3.1	Les travaux (Préparation)			
3.1.1	Est-ce que vous utiliserez des outils électriques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, vous devez amener le collecteur de poussière à la source qui se branche à l'aspirateur HEPA.
3.1.1	Est-ce les outils sont en bon état?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ne pas utiliser d'équipements brisés. Leur bon état diminue significativement les risques de blessure. Au besoin, consultez votre superviseur
3.1.2	Est-ce que votre aspirateur est en bon état?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vous devez vous assurer que l'aspirateur fonctionne bien avant d'aller sur les lieux de travail.
3.1.3	Est-ce que votre zone de travail est délimitée ou est-ce que la porte du local est fermée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vous avez l'obligation de délimiter la zone de travaux ou de fermer la porte du local
3.1.4	Avez-vous affiché votre pancarte jaune?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.5	Est-ce que votre éclairage sera suffisant pour bien voir les travaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vous devez vous assurer que l'éclairage sera suffisant pour bien voir lors de l'exécution des travaux.

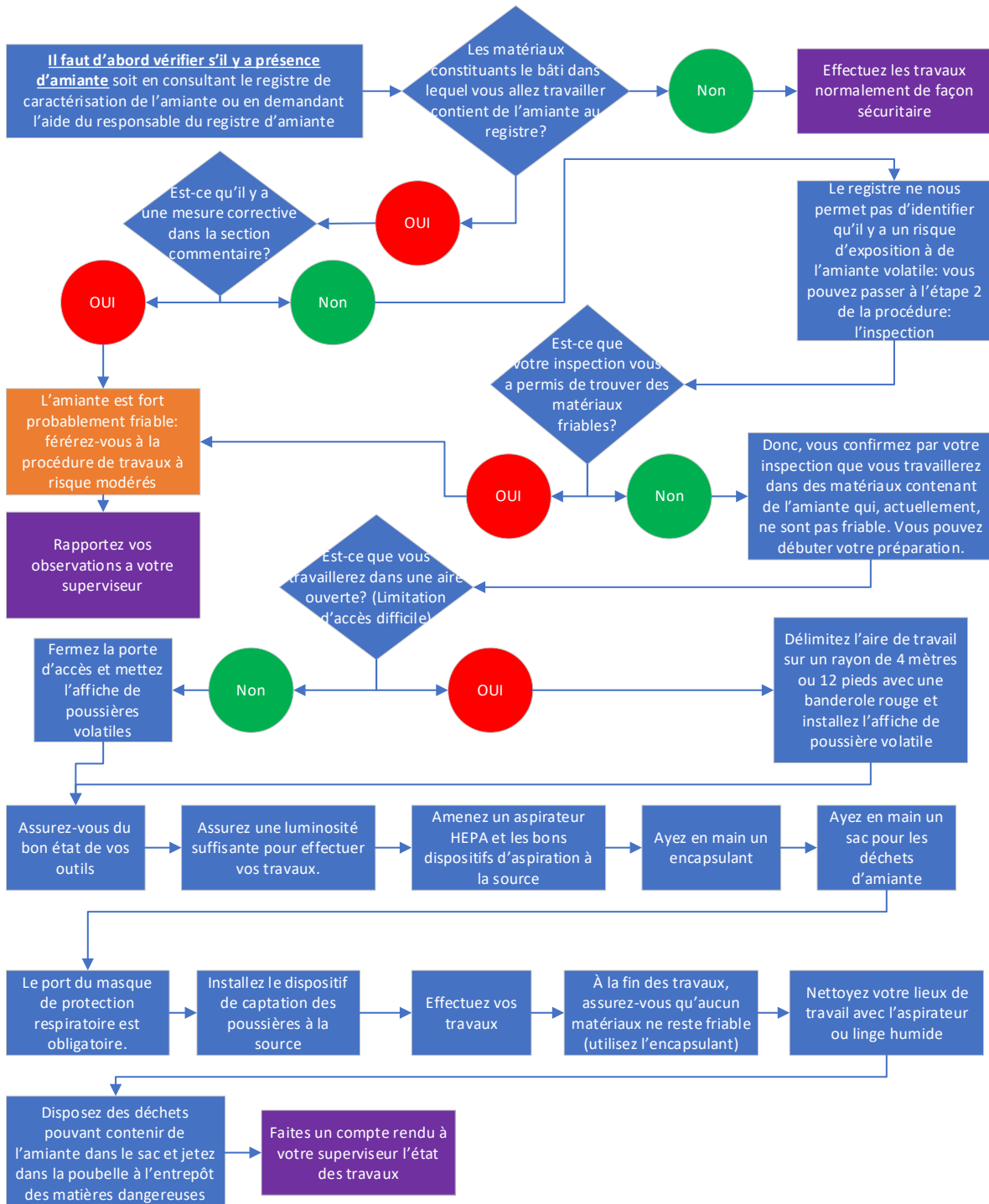
La dernière version de cette procédure se trouve sur le site internet www.uqtr.ca/ssmte/amiante et doit toujours primer sur toute version imprimée.

Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance

3.1.3	Est-ce que vous avez amené un sac pour y mettre mes déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.1.4	Est-ce que vous avez amené un encapsulant pour couvrir les matériaux qui resteront en place et éviter qu'ils ne deviennent friables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3.2	Exécution des travaux (l'exécution)			
3.2.1	Est-ce que mon test d'étanchéité a révélé une fuite de mon masque?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enlever le masque, inspecter et remettre. Si le test n'est toujours pas concluant.
3.2.2 et 3.2.3	Est-ce que mon aspiration à la source est bien installée et fonctionnelle avant d'effectuer les travaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aspiration à la source est essentielle afin de limiter toute dispersion de poussières
3.2.4	Est-ce qu'il restera des matériaux qui sont ou peuvent devenir friables?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si oui, vous devez les sceller avec le scellant adéquat.
	Fin des travaux			
3.2.5	Est-ce que j'ai bien nettoyé les débris de mes travaux et mis le tout à l'intérieur de mon sac à déchets?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, faites-le
3.2.6	Est-ce que j'ai nettoyé tous les endroits possibles où la poussière a pu se déposer incluant mes mains et mes ÉPI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, faites-le
3.2.8	Est-ce que j'ai jeté les filtres dans mon sac d'amiante?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, faites-le
3.2.10	Est-ce que j'ai bien été porter mon sac de déchets d'amiante dans la poubelle de déchets d'amiante à l'entrepôt des matières dangereuses?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, faites-le
3.2.11	Est-ce que j'ai informé mon superviseur de la fin des travaux?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si non, faites-le

4. Organigramme de décision



Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles

Départements et services:

- Service de l'équipement
- Service des technologies de l'information
- Sous-Traitance


5. Grille d'audit

#	Élément à observer	C	N-C	N/A	Commentaires
1	Vérifier si le registre d'amiante a bien été consulté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2	Dans le registre sous les lignes des tuiles de plafond ou de son contenu n'ont pas identifié de problème à la colonne commentaires. Si oui = non-conforme : le travail aurait dû s'effectuer en risque modéré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3	Vérifier si l'inspection pré-travail a eu lieu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4	Des matières friables ont été identifiées dans l'inspection. Si oui = non-conforme : le travail aurait dû s'effectuer en risque modéré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5	Aucune matière friable suspecte n'est visible lors de l'audit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6	Zone bien délimitée et identifiée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7	Demi-masque porté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8	Test d'étanchéité du masque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9	Pas de barbe ou autres éléments diminuant l'efficacité de la filtration du masque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10	Scellant sur place et utilisé si nécessaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11	Nettoyage des lieux planifié et exécuté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commentaires					

C = conforme

N-C = Non-Conforme


N/A = Non-applicable

 <p>Université du Québec à Trois-Rivières</p>	<h2>Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles</h2>	<p>N° PON : PON-SST-HYG-002 N° de version : 02</p>
<p>Programme attaché: Gestion de l'amiante à l'UQTR</p>		<p>Départements et services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de l'équipement - Service des technologies de l'information - Sous-Traitance

6. Historique des Changements et approbations

Création par	Jean-Daniel Belcourt	Date	2022/12/06 <small>AAAA/MM/JJ</small>
Date du changement	Description du changement	Personnes impliquées	
2022/12/23 <small>AAAA/MM/JJ</small>	Document initial	Préparé par :	Jean-Daniel Belcourt
		Révisé par :	Équipe amiante : <ul style="list-style-type: none"> - Luc Biron (Directeur Équipement) - Geneviève Bureau (Conseillère GMD) - Nancy Carignan (Ingénieure Équipement) - Dominic Déry (Contremaître Équipement) CMSST : <ul style="list-style-type: none"> - Marc Germain (SDCT employés de soutien) - Olivier Héroux (SDCT Professionnels UQTR) - Geneviève Laflamme (SDCT Professionnels UQTR) - Francis Lafontaine (SDCT employés de soutien) - Luc Lafontaine (APAS) - Claudia Lauzière (SDCT Professionnels UQTR) - Denis Leroux (SDCT Professeurs UQTR) - Marika Payette (ASTRE)
		Validé par :	N/A
		Approuvé par :	Pascal Daigle et CNESST (2023/01/12)
2023/01/31 <small>AAAA/MM/JJ</small>	Modification du bas de page puisque les dates automatiques ne fonctionnent pas lors de transfert en PDF	Préparé par :	Jean-Daniel Belcourt
		Révisé par :	N/A
		Validé par :	N/A
		Approuvé par :	Pascal Daigle
2023/03/21 <small>AAAA/MM/JJ</small>	Enlèvement du mot « paritaire » les « personnes impliqués dans le travail à effectuer » dans le point 1.1 à la demande de M. Daigle et m. Biron	Préparé par :	Jean-Daniel Belcourt
		Révisé par :	<ul style="list-style-type: none"> - Pascal Daigle - Luc Biron
		Validé par :	<ul style="list-style-type: none"> - Laurence Léonard-Lehoux
		Approuvé par :	Pascal Daigle
/ / <small>AAAA/MM/JJ</small>		Préparé par :	
		Révisé par :	

La dernière version de cette procédure se trouve sur le site internet www.uqtr.ca/ssmte/amiante et doit toujours primer sur toute version imprimée.

 <p>UQTR Université du Québec à Trois-Rivières</p>	<h2>Procédure opératoire normalisée de travaux à risques faibles</h2>	<p>N° PON : PON-SST-HYG-002 N° de version : 02</p>
<p>Programme attaché: Gestion de l'amiante à l'UQTR</p>		<p>Départements et services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service de l'équipement - Service des technologies de l'information - Sous-Traitance

		Validé par :	
		Approuvé par :	